



CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Procès-verbal n° 21 Législature 2021-2026

Séance du Conseil communal Lundi 9 décembre 2024, 19h00, Hôtel de Ville

Présidence : Mme Joëlle Vullioud

Vice-présidence : Mme Anne Descuves

Secrétaire : Mme Françoise Messer

Scrutateurs : Mme Marylaure Sirna et M. Fritz Dennler

Séance transmise sur ValTV

Appel nominal

Membres présent/e/s : 48, 49 dès le point 7 de l'OJ.

Excusé.e.s: André David, Audemars Calina, Blondel Nathalie, Bodenmann Jean-Yves, Bossert Rémy, Pittet-Amstutz Christelle, Rithner Damien, Rouiller Thierry, Savoy Lionel.

Absent.e.s : Benmenni Bounouar, Vaney Christophe.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2024
3. Communications de la Présidente
4. Communications de la Municipalité
5. Rapport-Préavis 17/2024 Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Fabia Christina Meylan "Disparition des points de collecte pour le papier-carton et le verre de la Commune du Chenit"
6. Préavis 18/2024 Rénovation de la cave à fromage des Grands Plats du Vent
7. Préavis 19/2024 Création d'un règlement relatif au fonds communal pour les énergies renouvelables et mise à jour du catalogue d'aides financières
8. Préavis 20/2024 Budget 2025
9. Divers et propositions individuelles

1. Approbation de l'ordre du jour

Approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024

Le procès-verbal du 11 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

3. Communications de la Présidente

- Mme la Présidente transmet une demande de M. le Préfet De Icco : l'intitulé entier des conclusions devra désormais figurer dans les rapports de commissions.
- Dès 2025 la secrétaire n'utilisera que les adresses cc-chenit.ch pour transmettre les messages et documents.
- Mme la Présidente rappelle que les membres du Conseil qui souhaitent s'exprimer doivent demander la parole et se lever pour parler. Il faut également attendre que l'huissier leur apporte le micro afin que les téléspectateur.trice.s l'entendent.

4. Communications de la Municipalité

M. le Syndic lit les communications municipales qui sont en annexe de ce PV.

5. Rapport-Préavis 17/2024 Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Fabia Christina Meylan "Disparition des points de collecte pour le papier-carton et le verre de la Commune du Chenit"

M. Mathieu Wenger, rapporteur de la commission Adhoc, est invité à monter à la tribune afin de lire son rapport qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Didier Vaucher déclare que les citoyens attendent d'une municipalité qu'elle soit au service de la population qui paie des impôts. Que cette population bénéficie par exemple de routes dégagées, et qu'elle puisse utiliser la déchetterie dans des horaires pratiques. Il constate que sous prétexte de possibles économies l'horaire de la déchetterie est réduit et qu'on veut enlever des éco points, il affirme que les services diminuent parce que des millions ont été dépensés pour la déchetterie mais qu'elle n'est pas beaucoup mieux que l'ancienne déchetterie. Il demande à la Municipalité de tenir compte des citoyens dans les réflexions à venir.

M. le Syndic le rassure et confirme que la Municipalité travaille pour le bien commun. Il explique que la barrière nouvellement posée pour les déchets verts a dû l'être parce que 10% de la population ne respecte pas les consignes et cela induit des surtaxes parce que les déchets sont trop mélangés.

Mme Paulette Reymond a l'impression que tout ce qui est dit dans ce rapport va à l'encontre de l'étude de mobilité puisque les changements envisagés obligeront les gens à se déplacer en voiture. D'autre part, au sujet des déchets verts, elle a remarqué que des entreprises en déposent en quantité et qu'il n'y a pas de contrôle.

Mme Carole Dubois, Municipale, confirme que la barrière est justement prévue pour limiter l'accès aux professionnels qui sont supposés avoir recours à la déchetterie professionnelle et payer la taxe au poids qui est elle-même facturée à leurs clients. Il a été constaté que des entreprises, qui ne sont pas toujours de la Vallée, venaient décharger leurs déchets verts, ce qui ne sera plus possible avec la surveillance. Elle fait remarquer que le rapport de la Municipalité dit qu'elle a abandonné le projet de supprimer des éco points mais que la réflexion se concentre sur quels contenants installer afin de pouvoir compacter les volumes dans le but de limiter les transports. Elle rappelle que les communes voisines ne ramassent plus les sacs d'ordures ménagères devant les domiciles et que la Municipalité garde toujours à l'esprit que la priorité est le service aux citoyens.

Mme Fabia Meylan, rédactrice du postulat et membre de la commission Adhoc, remercie la Municipalité pour la décision de ne pas supprimer les éco points et de les moderniser.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente soumet la conclusion au vote :

Décide d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Fabia Christina Meylan. « Disparition des points de collecte pour le papier-carton et le verre de la Commune du Chenit »

Oui 46 Non 0 Abstentions 1

6. Préavis 18/2024 Rénovation de la cave à fromage des Grands Plats du Vent

M. Alexandre Janeiro, rapporteur de la commission Adhoc, est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

M. Pierre-Olivier Capt, rapporteur de la commission des finances, est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

Mme la Présidente ouvre la discussion. M. Pascal Conza remarque que la durée d'amortissement est de 10 ans selon la COFIN et le préavis mais de 20 ans selon le rapport de la commission Adhoc, qu'en est-il ?

M. Bertrand Meylan, Municipal, répond que la durée de 20 ans qui est indiquée dans le rapport Adhoc concerne le loyer.

M. le Municipal ajoute que le financement de ce préavis se fera selon les liquidités courantes.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente soumet la conclusion au vote :

Autorise la Municipalité à réaliser la rénovation de la cave à fromage de Grands Plats du Vent à hauteur de CH 145'206.25 Oui 47 Non 0 Abstentions 0

7. Préavis 19/2024 Crédit d'un règlement relatif au fonds communal pour les énergies renouvelables et mise à jour du catalogue d'aides financières

M. Daniel Kämpf, rapporteur de la commission Adhoc, est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

M. Claude Reymond remercie la commission, il relève que le règlement ne prévoit pas de priorisation envers les commerçants locaux. Il invite la Municipalité à en faire mention.

M. Vaucher propose que la Cogest suive l'évolution de ce dossier et en fasse rapport. M. Daniel Kämpf ajoute que la commission Adhoc a estimé que donner des consignes à la Cogest ne faisait partie de son rôle mais appréciera si rapport est fait.

M. Pierre-Olivier Capt félicite la Municipalité et la commission Adhoc. Il regrette le manque d'équité pour les acheteurs de VTT et vélos définis comme de loisirs, qui ne bénéficieront pas de soutien. Il relève le fait que cela représente de nouvelles charges financières mais est rassuré par le fait que cette manne pourrait être stoppée en cas de nécessité et que le poste prévu est un CDD. Il soutiendra ce préavis.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente soumet les conclusions au vote :

Accepte le règlement relatif au fonds communal pour l'énergie et la durabilité, ainsi que sa directive et son catalogue d'aides financières Oui 48 Non 0 Abstentions 0

Fixe l'entrée en vigueur dès son approbation par la Cheffe du Département concerné

Oui 48 Non 0 Abstentions 0

8. Préavis 20/2024 Budget 2025

Mme la Présidente invite le rapporteur de la commission des finances M. Pierre-Olivier Capt à la tribune pour lire le rapport qui propose d'accepter la conclusion telle que présentée.

Mme la Présidente, avant de passer à la lecture du budget, précise qu'en cas d'amendement concernant un compte, cet amendement sera soumis au vote. Mais s'il n'y a que discussion au sujet d'un compte, il n'est pas nécessaire de le soumettre au vote car il n'y a pas de changement proposé. Elle rappelle également que selon l'art. 88 « les amendements au budget comportant la création d'un poste ou la majoration de plus de 10% d'un poste existant ne peuvent être adoptés avant que la Municipalité et les commissions se soient prononcées. »

Puis elle parcourt le budget compte par compte.

Compte 110.3150.1 PLAN DE MOBILITÉ D'ADMINISTRATION 20'000.-, M. Jean-Luc Lecoultr demande de quoi il s'agit. M. le Syndic apportera la réponse lors de la prochaine séance de Conseil.

Compte 328.3146.5 RENOVATION DE LA FAÇADE DU CROTON, M. Jean-Luc Lecoultr demande si ces 20'000.- s'ajoutent aux 150'000.- qui avaient été prévus pour le chemin d'accès. M. Jean-Fred Capt explique que la réfection du crépi et quelques aménagements extérieurs sont pris en charge par la commune dans le cadre du projet de partenariat avec une manufacture horlogère.

M. Julien Matthey n'a pas vu de compte perte d'exploitation pour les forêts alors qu'une partie du bois n'est pas exploitée. Il souhaite que la quantité de bois qui sera abandonnée soit budgétisée surtout si c'est une grande quantité. M. Jean-Fred Capt, Municipal, explique que la Commune se calque sur la stratégie du Canton. Le garde-forestier devra proposer pour l'année prochaine plusieurs stratégies afin que la Municipalité puisse se positionner. Il faut aussi savoir qu'exploiter du bois qui est par exemple difficile d'accès a un coût qui ne rentrera pas forcément dans le budget actuel. D'autre part comptabiliser les arbres secs sur pied pourrait occuper une ou deux personnes à plein temps. La Municipalité est consciente du nombre élevé d'arbres secs mais la meilleure façon de gérer cette situation n'est pas simple à trouver.

Compte 510.3522.2 PARTICIPATION À L'ENSEIGNEMENT, M. Claude Reymond souhaite savoir ce que cela concerne. Mme Raffaela Cantone Meylan, Municipale, n'a pas la réponse mais se renseignera. Au compte 515.3182 TÉLÉPHONES, il s'étonne de la forte augmentation depuis 2023. Mme Isabelle Piguet, Municipale, explique que les frais téléphoniques ont été affectés comptablement de façon plus précise. L'apparente augmentation n'en est pas une puisque ces frais étaient déjà existants mais ventilés différemment.

Compte 610.3180 FRAIS CARTES DE CRÉDIT, FRAIS DE PORT, M. Claude Reymond demande en quoi consiste les frais de cartes de crédit. M. le Syndic l'informe qu'il s'agit des frais pour les paiements aux horodateurs.

Page 44, PLAN DES INVESTISSEMENTS, CRÉATION D'UNE SA PARKING CHEZ-LE-MAÎTRE, M. Jean-Luc Lecoultrre demande si ce projet est en lien avec le projet du Campus Vallée de Joux. M. Bertrand Meylan, Municipal, confirme.

Mme la Présidente remercie la COFIN et son président-rapporteur pour leur grand travail d'analyse.

M. le Syndic souhaite amener une remarque de fond : la Municipalité et les services communaux ont remarqué que certains propos dans les rapports de commissions, discussions ou interventions en plénum, peuvent être agressifs et blessants. Il rappelle que derrière les fonctions il y a des humains et des familles, la Municipalité tient à travailler en toute transparence, avec de l'interaction avec la population et les membres du Conseil mais demande que le respect domine dans les différentes interventions.

M. Claude Reymond salue le travail de la Municipalité et demande de quelle manière sont calculées les primes des employé.es. M. le Syndic explique que la Municipalité décide des montants sur proposition des responsables de service.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente soumet l'unique conclusion au vote :

Adopte le budget de la Commune du Chenit pour 2025, qui présente un total de charges de CHF 36'766'480.00, un total de recettes de CHF 36'273'523.00 soit un excédent de charges de CHF 492'957.00.

OUI 45

NON 0

ABSTENTIONS 3

9. Divers et propositions individuelles

- M. Jan-Matti Keller lit le texte suivant :

*Madame la Présidente, Chers collègues Conseillères et Conseillers,
Je prends aujourd'hui la parole pour vous donner des nouvelles du GT-SNR. Derrière cet acronyme se cache le résultat du postulat du collectif Trafic Apaisé qui avait été déposé dans les trois Conseils communaux de la Vallée de Joux en 2021. Ce postulat demandait de prendre des mesures sur plusieurs aspects afin d'avoir un groupe de travail chargé de trouver des solutions en matière de mobilité. Le Groupe de Travail « Sécurité et Nuisances Routières » est ainsi né.*

Le GT-SNR s'est réuni une première fois en septembre 2022, avant même le dépôt du rapport-préavis dans les trois communes (décembre 2022). Il a tenu à ce jour 10 séances et est composé, pour mémoire, d'un Municipal de chaque commune, d'une Conseillère ou d'un Conseiller communal de chaque commune, de la Gendarmerie, du technicien communal et de l'ASP du Chenit, d'un représentant du collectif Trafic Apaisé. Le Secrétaire municipal du Chenit complète ce GT pour la prise des PV. Plusieurs aspects ont été abordés durant ces 10 séances et, comme vous le savez, un des projets majeurs initié par le GT-SNR a été la tenue début octobre dernier de trois ateliers participatifs traitant des chemins piétonniers, des pistes cyclables ainsi que de la modération de trafic.

L'entreprise BFM AG, mandatée à cet effet, est en cours de rédaction, sur la base de ces ateliers ainsi que de leur expertise sur le terrain, d'un rapport sur la stratégie à long terme de développement de ces trois aspects. Il s'agit en effet, dans les futurs projets routiers et d'aménagement urbains ainsi que péri-urbains, de créer de vraies infrastructures invitant la

population et les pendulaires à faire du report modal tout en apaisant le trafic. Plus de 80 citoyens ont participé à ces trois ateliers avec à la clé une belle couverture par la FAVJ et ValTV.

Lors des deux dernières séances, l'avenir de ce GT a été évoqué. Tous les membres ont souligné l'intérêt de tels échanges, aussi dans la variété des profils et la représentation. De plus, il y a été souligné qu'il s'agira dans la nouvelle Commune de la Vallée de Joux d'en faire une commission permanente ou autre structure pérenne pour piloter la stratégie de mobilité au sens large. A ce propos, M. Michaël KUPFERSCHMID, nouveau collaborateur de l'ADAEV, a rejoint le GT-SNR depuis la dernière séance. Ayant la responsabilité des projets de mobilité dans l'économie et l'industrie, un secteur ayant un impact fort sur la mobilité au même titre que la population locale, il était important de l'avoir comme relais parmi nous.

Le travail sur la mobilité continue donc, ce GT le démontre, et tous les membres restent motivés pour améliorer la situation pour toutes et tous. Je reste, avec le représentant de la Municipalité, à votre disposition pour tout complément d'information sur le sujet.

- Mme Paulette Reymond relate que les trottoirs du village du Sentier étaient gelés ce soir, elle demande que les trottoirs soient praticables. Elle demande à M. le Syndic de prendre contact avec CHH pour leur demander de peindre une fresque sur leur grand bâtiment gris à l'entrée du Brassus.
- M. Pascal Conza a été approché par des citoyens du Brassus qui avaient fait une pétition au sujet du trafic en particulier au départ du col du Marchairuz. Il décrit les différents désagréments subis par les habitants du quartier qui demandent quand une solution sera trouvée. M. le Syndic l'assure que cela fait partie des préoccupations permanentes du GT-SNR et l'informe qu'un radar sonore est en cours d'homologation. M. Conza demande s'il serait possible de mettre le début du Col du Marchairuz à 30 km/h. M. le Syndic indique que des endroits susceptibles de devenir des zones 30km/h. ont été identifiés dans le cadre de la démarche participative. L'objectif est d'adopter une stratégie globale pour la Vallée de Joux et de manière générale la décision finale est du ressort de la DGMR donc du Canton.

Mme Carole Dubois relate que le problème du bruit excessif dû à une minorité de motards est souvent abordé au Grand Conseil. De nombreux villages sont concernés, il y a des recherches de solutions mais c'est difficile.

- M. John Briand demande que la Municipalité refasse le rond-point des Crêtets afin de fluidifier le trafic. M. Michel Vullioud l'informe que les démarches sont en cours auprès de la DGMR
- M. Fabien Honsberger revient sur les communications municipales au sujet des départs de collaborateur.trice.s de la Commune, il demande des détails sur la façon de compter le renouvellement des CDD. M. le Syndic donne l'information que dans les cas cités les CDD n'ont pas été renouvelés. M. Honsberger demande également s'il y a une raison pour ne plus installer de barrières anti-congères aux Crêtets par exemple. M. Michel Vuilloud, Municipal explique que ces barrières ne se posent quasiment plus et que ce tronçon est de compétence cantonale. M. Honsberger souhaite que la demande soit transmise à la DGMR, M. Vullioud confirme qu'il fera suivre.
- Mme Paulette Reymond appuie l'intervention de M. Conza, elle se rappelle avoir déjà fait la demande de sécuriser les trottoirs et elle explique qu'il est difficile de traverser le Brassus à certaines heures, vu le trafic alors que le Campus AP n'est pas encore en fonction. M. le Syndic détaille les aménagements qui ont été effectués pour répondre à la demande à laquelle Mme Reymond fait référence. Il assure que le problème du trafic est pris très au sérieux par la Municipalité.

La parole n'est plus demandée. Mme la Présidente rappelle la prochaine séance qui aura lieu le 17 mars 2025, heure à définir.

Madame la Présidente remercie la secrétaire du Conseil communal pour son soutien et son travail, les membres du Bureau, ainsi que les membres de l'administration communale pour leur aide précieuse. Elle remercie également les membres du Conseil pour la qualité des débats et des discussions qui ont lieu dans cette salle ou hors de nos murs. Elle remercie également la Municipalité et le Secrétaire municipal pour leur excellente collaboration, puis adresse ses vœux les meilleurs à tous et toutes.

La séance est levée à 21h00.

Joëlle Vullioud



Présidente



Françoise Messer



Secrétaire

Annexes :

- Communications municipales
- Rapport de la commission Ad 'hoc – Rapport - Préavis 17.2024
- Rapport de la commission Ad 'hoc – Préavis 18.2024
- Rapport de la commission des finances – Préavis 18.2024
- Rapport de la commission Ad 'hoc – Préavis 19.2024
- Rapport de la commission des finances – Préavis 20.2024